



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Fort-de-France, le mardi 2 mai 2017
N° 06 FAA/EMIA/CENTOPS/J3MER/NP

COMMANDEMENT DE LA ZONE
MARITIME ANTILLES

Etat-major interarmées

Le Vice-Amiral Olivier Coupry
Commandant de la zone maritime Antilles

à

Destinataires « in fine »

OBJET : Bulletin récapitulatif des avis aux navigateurs.
P. JOINTE : Une annexe.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le bulletin récapitulatif des avis aux navigateurs en vigueur au mardi 2 mai 2017.

Le Vice-Amiral Olivier Coupry,
Commandant de la zone maritime Antilles
Par délégation,
Le Capitaine de Corvette Didier Masson,
Chef du bureau Emploi Mer

DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG;
- DOUANES FDF;
- PHARBAL FDF;
- PHARBAL PAP;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- BaTRaL DUMONT D'URVILLE ;
- PCG VIOLETTE ;
- RPC MAITO ;
- PB LA CAPRICIEUSE ;
- PB LA GRACIEUSE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM).

COPIES :

- EMIA Cellule J3.Mer ;
- DIVISION AEM ;
- Archives.

1 – AVURNAVs.

Avis en vigeurs au mardi 02 mai 2017 :
Néant

2 – AVURNAVs locaux.

Avis en vigueur au mardi 02 mai 2017 :

1041/17 – 1065/17 – 1066/17 – 1068/17 – 1070/17 – 1074/17 – 1075/17 – 1077/17 – 1078/17 – 1080/17 – 1081/17

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1041/17

MARTINIQUE – ANSE D'ARLET

Carte FR6738

Les usagers de la mer sont informés qu'il y a un voilier coulé par 20 mètres de fond à la position : 14°27.657' N – 061°04.616' W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1065/17

GUADELOUPE – SAINT-BARTHELEMY

Carte FR7471

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée nord-est N10 de la réserve de Saint-Barthélemy à la position 17°55,920' N – 062°51,950' W est éteint.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1066/17

GUADELOUPE – SAINT-BARTHELEMY

Carte FR7470

Les usagers de la mer sont informés que la bouée sud N3 de la réserve de Saint-Barthélemy à la position : 17°56.800' N – 062°54.200' W est éteint.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1068/17

GUADELOUPE – PORT LOUIS

Les usagers de la mer sont informés que les caractéristiques du phare de Port Louis, à la position 16°25,108' N – 061°32,030' W, vont être prochainement modifiées comme suit :

Marque de jour : tour blanche.

Marque de nuit : feu à 3 éclats blancs toutes les 12 secondes, portée 10 nautiques, plan focal 10 mètres.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1070/17
GUADELOUPE – POINTE A PITRE – ILET DU GOSIER
CARTE FR6948

Les navigateurs sont informés de la présence d'une épave de voilier coulé à environ 100 mètres au nord de l'îlet du Gosier à la position 16°12,1' N – 061°29,6' W (WGS84) présentant un mât de 4 mètres hors de l'eau.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1075/17
MARTINIQUE – LE FRANCOIS

Carte FR7088

Les usagers de la mer sont informés qu'un voilier est coulé au nord de la bouée F3 du chenal du François, à la position : 14°38,10' N – 060°52,16' W.

Voilier de 123 mètres de long, reposant sur 3 mètres de fond, avec un mât dépassant de 2 mètres au-dessus de la surface.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1077/17
GUADELOUPE – SAINTE-ANNE – SAINT-FRANCOIS

Carte FR7208

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la digue Galbas Sainte-Anne est éteint en position : 16°13,273' N – 061°23,466' W (WGS84).

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1078/17
MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE

Carte FR6892

Les usagers de la mer sont informés du déroulement d'une régata d'environ 60 voiliers dans la baie de Fort-de-France, organisée par l'association « les voiles de la bordée » le samedi 17 juin 2017 entre 08h30 et 18h00.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette course.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1080/17
MARTINIQUE – POINTE SIMON

Carte FR6892

Les usagers de la mer sont informés qu'un tir de feu d'artifice se déroulera à l'apponement de la pointe Simon le dimanche 7 mai 2017 entre 21h45 et 22h30 (heures locales).

Il est interdit de naviguer dans un cercle de 300 mètres de rayon centré sur le virage d'accès de la plateforme et de passer sous l'apponement.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1081/17
GUADELOUPE – GRAND CUL-DE-SAC MARIN

Carte FR7324

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée parc national RN5 est éteint.

Position : 16°12,061' N – 061°34,677' W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

3 – AVINAVs.

Avis en vigueur au mardi 02 mai 2017 :

003/05 – 005/06 – 002/14 – 005/16

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 003/05

COTE OUEST DE LA MARTINIQUE - BAIE DE FORT DE FRANCE - COHE DU LAMENTIN

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers qu'une conduite d'aspiration d'eau de mer a été placée en flottaison en attente d'ensouillement au cohé du Lamentin, à une position située entre la raffinerie SARA et la mer, orientée au 235° sur une longueur de 200 mètres.

La plus grande prudence est recommandée aux abords de la raffinerie.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1050/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06

COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14

GUADELOUPE – RIVIERE SALEE

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16

GUADELOUPE – SAINTE ROSE

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

4 – Avis temporaires et préliminaires.

Série H - Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

- 10 37-T-08 GUYANE.** Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — Bathymétrie.
- 11 31-T-16 TRINITÉ ET TOBAGO.** Tobago. — Bouée océanographique.
- 12 28-T-11 GUADELOUPE.** Basse-Terre. Anse Deshaies. — Épave.
- 13 03-T-07 GUYANE.** Pointe Béhague. — Épave.
- 13 12-T-06 BRÉSIL.** Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — Coffre d'amarrage.
- 13 14-T-04 MER DES CARAÏBES.** Antilles. Trinidad et Tobago. Golfe de Paria. Au NW de la baie des Colons. — Bouées Océanographiques.
- 13 22-T-08 GUYANE.** Pointe Behague. — Épave.
- 13 43-P-10 GUYANA.** Georgetown - Demerara River. — Lights.
- 13 43-T-11 VENEZUELA.** Río Orinoco - Boca Grande and Approaches - South Channel. — Buoyage.
- 14 24-T-07 OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST.** De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — Instruments de mesure.
- 15 06-T-16 BRAZIL.** North Coast. Rio Pará. Ponta Taipu NW. — Depths.
- 15 26-P-12 BRAZIL.** South Coast. Niterói W. — Depths.
- 15 29-T-02 OCÉAN ATLANTIQUE NORD.** Du Nord du plateau du Cap Vert jusqu'à la Mid Atlantic Ridge. — Balisage.
- 15 43-T-10 BRAZIL.** North Coast. Pecém Terminal. — Light.
- 15 43-T-11 BRAZIL.** South Coast. Rio de Janeiro N. — Obstruction.
- 15 45-T-08 BRAZIL.** South Coast - Baía de Guanabara. — Wreck. Foul.
- 15 45-T-09 BRAZIL.** North Coast - Cabo Cassiporé SE. — Wreck.
- 15 52-T-02 VENEZUELA.** Golfo De Venezuela. A l'Ouest de la Péninsula De Paraguana. — Câble sous-marin.
- 16 10-T-03 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. — Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet.
- 16 12-P-04 PETITES ANTILLES.** Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field. — Installation pétrolière. Conduite sousmarine.
- 16 12-P-10 PETITES ANTILLES.** Virgin Islands. Frenchman's Cay SE. — Bathymétrie.
- 16 13-T-07 COLOMBIE.** Au NW de Punta Canoas. Au Nord et NE de Barranquilla. — Instruments de mesures.
- 16 14-P-07 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bahía de Cartagena. — Submarine pipeline.
- 16 15-P-06 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto de Haina. — Depths. Berths. Lights.
- 16 21-P-27 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit.
- 16 21-P-28 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Gulf of Maine. — Maritime limit.
- 16 22-T-04 PETITES ANTILLES.** Saint-Martin. A l'Ouest de l'Îlet Pinel. Baie de Cul-de-Sac. — Epaves.
- 16 22-T-16 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bocachica. — Buoyage.
- 16 27-P-04 GUYANE.** Côte de la Guyane Française. — Limites maritimes.
- 16 27-P-06 LA MARTINIQUE.** Baie de Fort-de-France. Pointe des Grives. — Travaux.
- 16 28-P-11 BRAZIL -** South Coast. I. das Cobras NE. — Rock.
- 16 29-T-02 COLOMBIA.** Mer des caraïbes. Au Nord de Cabo de la Aguja. — Instruments de mesure.
- 16 34-P-09 DOMINICAN REPUBLIC.** San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage.
- 16 34-P-10 DOMINICAN REPUBLIC.** Bahía de Andrés. — Buoyage.
- 16 34-P-11 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto la Romana. — Buoyage.
- 16 34-P-13 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Puerto Bolivar and Punta Aguja to Punta de La Cruz. — Depths. Lights. Restricted areas.
- 16 34-T-03 OCÉAN ATLANTIQUE NORD.** Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain. — Balisage.
- 16 37-T-25 WEST INDIES.** Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights.

16 38-T-04 PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. l'Île Frégate. — Balisage.
16 40-T-01 LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe Simon. — Travaux.
16 42-T-04 LA MARTINIQUE. Pointe des Grives. — Travaux.
16 43-T-09 BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — Buoy.
16 44-T-01 GUYANE. Iles du Salut. Au NW de la pointe Caroline. Passe de la Désirade. — Balisage.
16 47-P-09 PANAMA. Panama Canal - Caribbean Sea Coast - Pacific Sea Coast. — Depths. Channel limits. Buoyage. Lights. Wrecks. Anchorage areas.
16 48-P-06 PANAMA. Caribbean Sea Coast. Atlantic Entrance to Panama Canal. — Works. Berths. Buoyage. Depths. Channel. Harbour developments.
16 48-T-01 LA MARTINIQUE. SW de Bellefontaine. — Balisage, ferme marine.
16 49-P-06 HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud. — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.
17 02-T-06 GUYANE. Rivière De Cayenne. — Balisage.
17 02-T-07 GUYANE. Fleuve Maroni. — Balisage.
17 02-T-08 GUADELOUPE. Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — Balisage.
17 05-T-04 BRÉSIL. Au SE de Rio de Janeiro. — Bouée océanographique.
17 05-T-13 BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro SE - Ilha Rasa. — Automatic Identification System.
17 05-T-14 BRAZIL. North Coast - Fortaleza N. — Buoy.
17 05-T-15 BRAZIL. North Coast. Approaches to Baía de São Marcos. — Buoy.
17 06-T-08 WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Tobago - Bulldog Shoal. — Light-beacon.
17 11-P-13 VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — Superbuoy. Submarine pipeline.
17 11-T-12 BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro SE - I. Rasa SW. — Buoy.
17 13-T-03. GUADELOUPE. Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — Balisage.
17 13-T-14. WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Darien Rock. — Buoy.
17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — Buoy.